



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 01 20-02 - TRANSPORTS – Avis du conseil municipal sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités.

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers | Date de la convocation : 08/01/2025 |
| En exercice : 33 | |
| Présents : 26 | Affichage de la convocation : 14/01/2025 |
| Pouvoirs : 6 | |
| Votants : 32 | Affichage du compte rendu : 23/01/2025 |
| Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU. | |
| Absents ayant remis pouvoir : | |
| Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Gérard DUPLAT | |
| Absents ou excusés : | |
| Mme Chantal BERTHILLON | |

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément aux dispositions légales, et notamment les articles L.1214-1 et suivants du code des transports, SYTRAL Mobilités est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Mobilité des territoires lyonnais sur l'ensemble de son ressort territorial.

Par délibération du 21 novembre 2024 et à l'issue d'une large concertation, SYTRAL Mobilités a arrêté son projet de plan de mobilité des territoires lyonnais. Conformément à l'article L.1214-28-2 du code des transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis des conseils municipaux sur ce projet.

Le Plan de Mobilité, établi à l'horizon 2040, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des déplacements en proposant des solutions concrètes de réduction du trafic routier, des personnes et des marchandises, de développement des transports collectifs, des mobilités actives et des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

1. La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité
2. Le développement de solutions de mobilité durable, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
3. L'amélioration de l'accessibilité pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;

4. La sécurité et l'inclusivité des déplacements, avec un objectif de diminution des accidents et de meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
5. La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;
6. La gestion multimodale des déplacements, notamment par l'amélioration des connexions entre les transports collectifs et les modes de déplacement individuel ;

Focus territorial l'Ouest Lyonnais (extraits)

Situé au sud-ouest du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, l'Ouest lyonnais est un territoire vallonné dont l'urbanisation se caractérise par une structure multipolaire et assez peu dense, à forte dominante rurale dans sa partie ouest mais avec un tissu plus périurbain dans sa partie est, au contact de l'Agglomération lyonnaise.

Il regroupe cinq EPCI :

- ▶ La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMdL) ;
- ▶ La Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) ;
- ▶ La Communauté de communes du Pays Mornantais (COPAMO) ;
- ▶ La Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) ;
- ▶ La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL).

Il regroupe 73 communes qui accueillent 166 000 habitants et 55 000 emplois (données INSEE 2020).

Le Plan de Mobilité identifie plusieurs enjeux en ce qui concerne le territoire :

▶ Offrir des alternatives à l'usage de la voiture solo pour les déplacements vers et depuis l'Agglomération lyonnaise :

- en s'appuyant sur l'offre du tram-train de l'Ouest lyonnais (branches de la vallée de la Brévenne et de Brignais)
- en améliorant l'efficacité et en développant l'offre de transports collectifs routiers, que ce soit des cars en lien avec la partie ouest du territoire ou un rapprochement avec le réseau urbain dans la partie est ;

▶ Renforcer les offres de transports collectifs et de covoiturage permettant de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements reliant les polarités de l'Ouest Lyonnais, mais également les liaisons avec les pôles d'emplois majeurs situés à proximité (Techlid, Vallée de la Chimie, Marcy l'Etoile, ...) ;

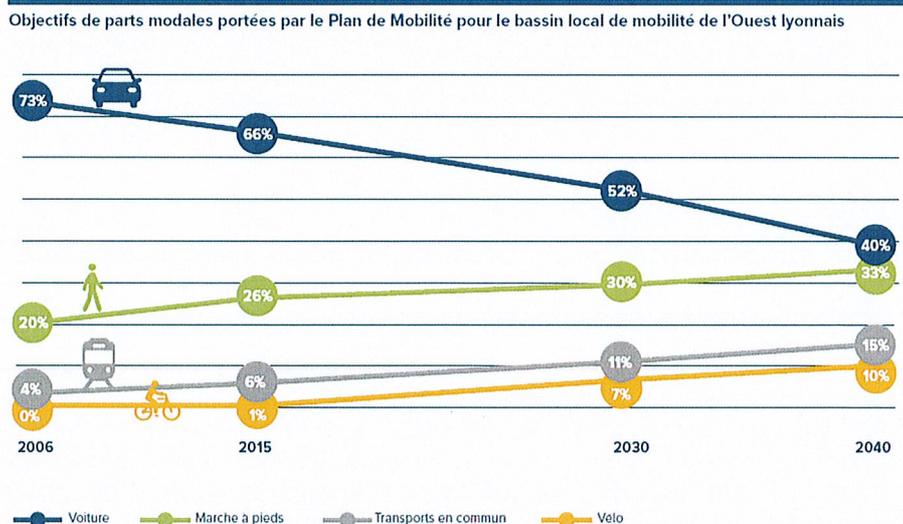
▶ Contribuer au renforcement des centralités par la mise en œuvre d'alternatives confortables et sécurisées en modes actifs au sein des communes et entre les bourgs et leurs hameaux ;

▶ Améliorer l'articulation des réseaux et permettre aux habitants un accès facilité aux offres de transports collectifs en développant des pôles de rabattement de proximité pour limiter l'usage de la voiture individuelle en favorisant l'intermodalité ;

▶ Accompagner les changements de comportements de mobilité en particulier à destination des habitants des zones les moins denses du territoire, en commençant par faire changer la vision portée sur chaque mode et en incitant les habitants à tester de nouvelles pratiques ;

▶ Développer le conseil en mobilité mis en place pour les entreprises de l'Ouest lyonnais, en particulier dans les principales zones d'activités (la Pontchonnière à Savigny, les Platières à Mornant, les différents parcs d'activités à Brignais, ZI Colombiers-Grande Eglise à Saint Symphorien-sur-Coise, ...) et pour les pôles d'emplois majeurs voisins, notamment de l'ouest de l'Agglomération lyonnaise.

Les objectifs de parts modales du Plan de Mobilité ont été déclinés pour chaque bassin local de mobilité pour tenir compte des spécificités de chaque territoire. Ainsi, pour l'Ouest Lyonnais, les objectifs fixés sont les suivants :



Les propositions d'actions stratégiques sur le territoire sont détaillées dans le projet de plan de mobilité page 382.

Conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet dont l'intégralité des pièces et annexes sont disponibles sur l'espace teams du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des transports,
Vu le projet de plan de mobilité et ses annexes

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

31 suffrages exprimés :

31 voix Pour

1 Abstention

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

Emet un avis favorable au plan de mobilités des territoires lyonnais arrêté par SYTRAL Mobilités avec la prise en compte des observations suivantes :

- Les liaisons de périphéries à périphéries ou pendulaires doivent être développées,
- Les lignes existantes sur Vaugneray et l'Ouest Lyonnais devront être maintenues et les fréquences renforcées.
- La sécurisation des piétons et vélos le long des routes départementales devra être accrue

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24.01.25
et de la publication en mairie le
24.01.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

